



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du lac du Der-Chantecoq, légalement convoqué le mercredi 04 juin 2025, s'est réuni à la Maison du Lac - 01, rue de la cachotte à Giffaumont-Champaubert sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN.

Etaients présents :

Monsieur DE COURSON, Madame HANSE, Monsieur MIRGODIN, Monsieur VALENTIN, Madame BLANC, Monsieur GOUVERNEUR, Madame GUINOISEAU, Monsieur KARAKULA, Monsieur DESANLIS, Monsieur DESCHAMPS, Monsieur FONTAINE, Monsieur CHAVEROU, Monsieur CALABRESE, Monsieur LAURENT, Monsieur CARON, Monsieur BAYER, Monsieur RAIMBAULT.

Absent Représenté :

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 17

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Laurent GOUVERNEUR.

Approbation du dernier Procès-Verbal :

Le Procès-Verbal de la séance du 22 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

I. Délibération 25-15 - Lancement d'une étude structurante pour la définition d'une stratégie de développement à l'horizon 2040

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de son développement touristique, le syndicat souhaite engager une étude structurante afin d'établir une stratégie globale de long terme, pour coordonner une programmation d'aménagements favorisant la fréquentation touristique des sites et dans une logique d'attractivité des porteurs de projet privés.

Il s'agit de capitaliser sur les précédentes études et aménagements réalisés afin de s'orienter vers une offre équilibrée afin de faire de cet écrin de nature, une destination phare du slow tourisme.

La démarche envisagée vise à se projeter à l'horizon 2040 en intégrant dès la phase de réflexion un sourcing auprès la sphère privée, afin de favoriser l'intelligence collective pour l'émergence de solutions innovantes.

Cette démarche reposera sur une approche rigoureuse et participative, comprenant :

- Un diagnostic territorial approfondi, pour analyser les atouts, les défis et les opportunités du territoire autour du lac, en prenant en compte les dimensions économiques, environnementales, sociales et touristiques.
- Une concertation élargie, impliquant l'ensemble des acteurs publics et privés, afin de recueillir leurs contributions et stimuler la créativité collective.
- La définition d'une stratégie ambitieuse à l'horizon 2040, visant à positionner durablement le territoire comme une destination innovante, attractive et résiliente.
- L'analyse des prérequis de conception permettant l'opérationnalité de la stratégie ;
- L'élaboration d'un plan de communication ciblé, destiné à valoriser la démarche, mobiliser les parties prenantes et promouvoir le territoire auprès des publics clés.

La finalité étant d'aboutir à une stratégie globale et cohérente, s'appuyant sur une pluralité de solutions dynamiques et pérennes, fruit d'une vision partagée, qui permettra au territoire de s'affirmer comme une référence touristique matière d'innovation, d'attractivité et de développement durable.

L'ensemble des missions sont en interaction et les différentes étapes sont chacune interdépendantes de leurs résultats.

Afin d'atteindre cet objectif, le Syndicat du Der envisage de s'appuyer sur un prestataire chargé de conduire l'ensemble de ces réalisations afin d'aboutir à une étude globale et cohérente, chaque mission correspondant à un bloc de cette étude globale.

Pour ce faire, le Syndicat a donc pour projet la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents, conclu pour une durée de 3 ans. Le montant maximum de cet accord-cadre est de 500 000 € HT.

Les marchés subséquents seront conclus avec le titulaire au fur et à mesure de la survenance du besoin, dans les conditions définies par le cahier des charges.

Au regard de la valeur estimée du besoin, cet accord-cadre fera l'objet d'une mise en concurrence passée selon la forme de l'appel d'offres ouvert.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21-1 du CGCT ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-2, L.2125-11°, R.2124-2 1°, R.2162-2 al.2, R.2162-7 et suivants ;

VU l'avis favorable du Bureau ;

Considérant la volonté du syndicat de poursuivre une démarche prospective et innovante pour le territoire autour du lac,

Considérant la nécessité d'une étude globale et cohérente pour la définition d'une stratégie concertée à long terme,

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de réalisation d'une étude stratégique globale à horizon 2040 pour le développement touristique de la destination du Lac du Der ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer l'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents correspondant avec le soumissionnaire retenu et toute pièce relative à cette affaire, ainsi que de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements de l'accord-cadre correspondant ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 et le seront aux suivants.

ADOpte à la majorité par 15 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (M. Daniel FONTAINE) et 1 « ABSTENTION » (M Eric CHAVEROU).

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00

A Giffaumont-Champaubert, le 24 juin 2025.

Le Président

Sébastien MIRGODIN



SYNDICAT DU DER
1, rue de la Cachotte
Station Nautique
51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT
Tél : 03 26 72 62 87